

Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau

Séance extraordinaire du mercredi 20 avril 2016 à 18 h 00 au salon du personnel, pavillon Hertel

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

| No | Sujet | Objet |
|----|-------------------------------------------------|-------------|
| 1- | Ouverture de la séance a) Présence et quorum | Constat |
| 2- | Adoption de l'ordre du jour | Adoption |
| 3- | Parole au public | Information |
| 4- | Répartition du temps d'enseignement 2016-2017 | Approbation |
| 5- | Parole au public | Information |
| 6- | Levée de l'assemblée | Adoption |

Présences :

Brigitte Caron, Marie-Ève Charbonneau, Isabelle Claveau, Alain Croteau, Renée Fortin, Annie Lajoie, Anne Lebrun, Yanik Lussier, Aline Marchand, Guylaine Parent, Marie-Chantal Paris, Marie-Ève Racine, David Soucy, Christyne Tremblay et Marilyne Vigneault.

M. Patrick Mendes, directeur-général adjoint de la CSP, met en contexte la raison de sa présence. Il fait l'historique des propositions émises par la direction et les raisons pour lesquelles il dépose une mise en demeure. Le temps alloué à grille-matières est décisif pour organiser la prochaine année scolaire. Le CÉ a le devoir et l'obligation d'arriver à des résultats. Un délai, jusqu'à lundi 25 avril 8h30, nous est alloué à défaut de quoi, il déposera sa grille-matières qui ne plaira pas nécessairement aux membres. Il nous rappelle que l'on doit toujours avoir en tête ce qui est le mieux pour les élèves.

1. Ouverture de la séance

a) Présence et quorum

La feuille des présences est signée par les membres et consignée au registre. Madame Brigitte Caron, présidente, ouvre la séance à 18 h 34 après avoir constaté qu'il y a quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Claveau appuyé par madame Marilyne Vigneault d'adopter l'ordre du jour ci-dessus.

À l'unanimité

Résolution CÉ 15/16 – 031

3. Parole au public

Madame Brigitte Caron rappelle les règles de régie interne et leur mentionne qu'ils ont respectivement 2 minutes pour s'exprimer et que les membres n'ont pas l'obligation de répondre immédiatement.

Véronique Pelletier :

Aurait aimé recevoir les résultats du sondage. Craint qu'il y ait une diminution en éducation physique ce qui occasionnerait des problèmes pour certains élèves.

- Madame Brigitte Caron lui mentionne que les membres n'ont jamais voulu diminuer le temps en éducation physique et c'est la raison pour laquelle les propositions antérieures ont été refusées. Elle verra à clarifier la situation et à informer les parents.

Louis-André Morin :

Rappelle que les enseignants qui acceptent un 80% de tâche ont un Bacc. en adaptation car ils ne peuvent pas prendre une tâche à 100%.

Le sondage n'était pas clair concernant l'impact au niveau de la grille-matières.

- Madame Caron mentionne que les membres sont déjà au courant des implications sur les tâches des enseignants.

4. Répartition du temps d'enseignement 2016-2017

Madame Caron explique la façon de procéder :

1. Présentation de la proposition
2. Période de questions
3. Période de discussions
4. Droit de réplique

Présentation de la proposition :

Madame Christyne Tremblay fait la lecture des assises et présente la 3^e proposition :

1 groupe d'élèves de 6^e année en anglais accru (6 périodes de 45 minutes)

Grille-matières 2016-2017 – 3^e proposition

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Répartition du temps d'enseignement (grille-matières 2016-2017) L.I.P art.86 Assises de la direction |
| Démarche <u>Processus pour en arriver à l'adoption du temps d'enseignement alloué à la grille-matières</u> <ul style="list-style-type: none">○ « Le CEE contribue à l'élaboration de la proposition de la direction en ce qui a trait au temps alloué à chaque matière (LIP 89) »<ul style="list-style-type: none">▪ Réunion du CEE élargi du 23 février : élaboration d'une résolution apportée à l'assemblée générale qui a été entérinée par cette assemblée par un vote majoritaire.▪ Réunion du CÉ du 15 mars 2016 : la direction dépose la proposition votée majoritairement par l'assemblée générale des enseignants et enseignantes. Cette proposition est rejetée majoritairement.▪ Réunion du CEE élargi du 29 mars: élaboration d'une 2^e résolution apportée à l'assemblée générale du 5 avril 2016 qui a été entérinée par cette assemblée par un vote majoritaire.▪ Réunion du CÉ du 6 avril 2016 : la direction dépose la 2^e proposition votée majoritairement par l'assemblée générale des enseignants et enseignantes du 5 avril 2016. (Veuillez noter un amendement à cette proposition : non au niveau du temps alloué à chaque matière mais au niveau de l'organisation en identifiant le nombre de groupes à option. Cette proposition est rejetée majoritairement.▪ Rencontre du comité de travail le mercredi 13 avril 2016▪ Rencontre du CEE extraordinaire suivi d'une assemblée générale le 19 avril 2016▪ CÉ extraordinaire le 20 avril avec le dépôt d'une mise en demeure.▪ |
| <u>Référentiels de la direction liés à cette démarche</u> <ul style="list-style-type: none">○ Loi sur l'instruction publique<ul style="list-style-type: none">▪ 64. Toute décision du C.É. doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves▪ 86. Le C.É. approuve le temps alloué à chaque matière proposé par le directeur en s'assurant de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le MELS.▪ 96.12 ... le directeur de l'école s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école.▪ 96.13 ... le directeur assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs :○ Régime pédagogique article 22. Répartition des matières○ Programmes d'études○ Convention collective<ul style="list-style-type: none">• 4-6.10b) 6. La direction consulte le CEE sur ... le temps alloué à chaque matière (LIP 86) |

- **Suite à donner :**
- Comme madame Tremblay le présentait lors de la réunion du CÉ du 15 mars, les implications des changements de gouvernance et des demandes à se conformer au plan d'engagement à la réussite de la CS par le projet de loi 86 nécessitent une année de transition pour camper les orientations de notre établissement scolaire.
- Elle réitère l'importance de faire une bonne analyse en 2016-2017 et de bien cerner les besoins de nos élèves avec un portrait de la situation actuelle (analyse des résultats, suivi de cohorte, cueillette d'informations) et de partir de ce constat pour réviser nos objectifs et moyens afin d'identifier les actions les plus susceptibles d'assurer la réussite des élèves.
- Analyse du milieu en vue de l'élaboration du projet éducatif.
- **Échéancier** : 1 juillet 2018 Selon le projet de loi 86, pour faire tout le processus cohérent et intégré à la révision de la CGRÉ et du Projet éducatif aussi venu à échéance (planification des actions, mises à jour des valeurs, des orientations, des objectifs et des moyens, information aux parents, etc.).
- **Dès le début de l'année 2016-2017**, un plan d'action sera présenté au Conseil d'établissement pour diriger les travaux de cette analyse du milieu.

Comme madame Caron, présidente du CÉ, le nommait dans ses considérants :

CONSIDÉRANT que les implications découlant de l'implantation d'un tel programme (anglais accru ou intensif) sont importantes pour l'équipe-école et pour l'organisation scolaire ;

CONSIDÉRANT que le succès de l'implantation d'un tel programme (anglais accru ou intensif) repose sur une bonne planification ;

CONSIDÉRANT que la participation de l'équipe-école est essentielle pour la mise en œuvre et la réussite d'un tel programme (anglais accru ou intensif) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil d'établissement d'offrir aux élèves du 3^e cycle plus d'enseignement d'anglais,

CONSIDÉRANT l'importance du respect pédagogique et l'importance du respect dans la mesure du possible le temps indicatif ministériel pour les autres spécialités.

Le 20 avril 2016, après un dépôt de mise en demeure concernant l'article 86 de la loi sur l'instruction publique madame Tremblay propose donc une **3e RÉPARTITION DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT 2016-2017** permettant à certains élèves de 6e année d'obtenir 6 périodes de 45 minutes d'enseignement de langue seconde (anglais) de façon hebdomadaire.

- Cette option pourra être offerte aux élèves dont l'intérêt nous sera signifié par l'élève et leurs parents.
- Le conseil des enseignants se penchera pour établir des critères de sélection répondants aux besoins d'équité de formation des 4 groupes d'élèves de 6e année.
- Cette option ne pourra occasionner des transferts supplémentaires d'élèves ou de dépassements supplémentaires.
- Par la suite, un comité formé d'un représentant d'enseignants, d'un représentant de parents et de la direction de l'école procéderont à l'analyse des intérêts signifiés et d'une éventuelle pige au sort pour la formation **d'un groupe de 6e année option anglais**.
- Dans l'éventualité où les conditions nommées précédemment ne peuvent être respectées, ce comité conclura à l'impossibilité de bonification hebdomadaire pour l'enseignement de l'anglais pour l'année 2016-2017. Cette bonification sera réévaluée annuellement selon la loi sur l'instruction publique et un bilan mi- annuel sera fait pour analyser les succès d'une telle implantation pour diriger la réflexion du temps alloué à chaque matière en 2017-2018.

RÉPARTITION DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT 2016-2017 - (L.i.p.: 86 et 89).

| 3e PROPOSITION DE LA DIRECTION 2016-2017 | | Nom de l'établissement: école Au-Fil-De-L'Eau | | 1 GROUPE ANGLAIS ACCRU en 6e | | CÉ DU 20 AVRIL | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|
| Temps d'enseignement du titulaire | | 23:00 | | Temps d'enseignement du | | 00:30 | | Temps d'enseignement total pour l'élève | | 23:30 | | | |
| | | Précisez: | | Anglais | | | | | | | | | |
| | | | | Arts dramatique | | | | | | | | | |
| | | | | Danse | | | | | | | | | |
| | | | | Éducation physique | | 00:30 | | | | | | | |
| | | | | Musique | | | | | | | | | |
| PRIMAIRE | | | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} cycle | | 1 ^{er} cycle | | | 2 ^e et 3 ^e cycle | | 2 ^e cycle | | | 3 ^e cycle | | | |
| matières obligatoires | temps indicatif (heures) | 1 ^{re} 2016-2017 | 2 ^e 2016-2017 | 1 ^{re} et 2 ^e 2015-2016 | matières obligatoires | temps indicatif (heures) | 3 ^e 2016-2017 | 4 ^e 2016-2017 | 3 ^e et 4 ^e 2015-2016 | 5 ^e 2016-2017 | 6 ^e 3 groupes rég. 2016-2017 | 6 ^e Anglais accru 2016-2017 | 6 ^e 2015-2016 |
| Langue d'enseignement | 9:00 | 10:00 | 10:00 | idem | Langue d'enseignement | 7:00 | 9:00 | 9:00 | idem | 8:00 | 8:00 | 7:30 | 8:00 |
| Mathématique | 7:00 | 8:30 | 8:30 | idem | Mathématique | 5:00 | 7:30 | 7:30 | idem | 7:30 | 7:30 | 6:00 | 7:30 |
| Éducation physique | 2:00 | 2:15 | 2:15 | idem | Éducation | 2:00 | 1:30 | 1:30 | idem | 2:15 | 2:15 | 2:15 | 2:15 |
| Arts: 2 des 4 disciplines suivantes: | | | | | Arts: 2 des 4 disciplines | | | | | | | | |
| Art dramatique | | | | | Art dramatique | | | | | | | | |
| Art plastique | | 1:00 | 1:00 | idem | Art plastique | | 1:00 | 1:00 | idem | 1:00 | 1:00 | 1:00 | 1:00 |
| Danse | | | | | Danse | | | | | | | | |
| Musique | | 1:30 | 1:30 | idem | Musique | | 1:30 | 1:30 | idem | 0:45 | 0:45 | 0:45 | 0:45 |
| Anglais | | 0:45 | 0:45 | idem | Anglais | | 1:30 | 1:30 | idem | 1:30 | 1:30 | 4:30 | 1:30 |
| ÉCR | | 1:00 | 1:00 | idem | ÉCR | | 1:00 | 1:00 | idem | 1:00 | 1:00 | 1:00 | 1:00 |
| Géographie, histoire et éduc.* Science et technologie* | | | | | Géographie, histoire et Science et technologie | | 1:00 | 1:00 | idem | 1:30 | 1:30 | 1:00 | 1:30 |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Total du temps | 25:00 | 25:00 | 25:00 | 25:00 | Total du temps | 25:00 | 25:00 | 25:00 | 25:00 | 25:00 | 25:00 | 25:00 | 25:00 |

Période de questions :

Madame Tremblay répond aux questions :

- Les critères ne relève pas du CÉ mais c'est certain que ce ne sera pas un groupe d'élites.
- L'équité ne veut pas dire égal.
- Elle a enlevé du temps dans certaines matières en se rapprochant le plus possible du temps éducatif.
- Il y aura effectivement un enseignant à statut précaire.
- Elle prévoit envoyer une lettre d'intérêt et songe à une rencontre d'information pour les parents d'élèves de 5^e année et peut-être les élèves également pour les informer. Il se peut qu'elle remette la lettre à ce moment-là.
- Si c'est aidant, la conseillère pédagogique de la CSP assistera à cette rencontre.
- L'organisation se fera ultérieurement.

Période de discussions :

- Madame Vigneault trouve intéressant l'idée de la rencontre avec les élèves comme se font les portes ouvertes au secondaire.
- Madame Paris aimerait un article dans l'Info-Fil afin de rassurer les parents qui entendent toutes sortes de choses provenant de l'école.
- Madame Tremblay et monsieur Croteau rassurent madame Lebrun que l'organisation pour ce groupe se fera dans un souci de mettre des périodes regroupées.
- Madame Racine aime offrir aux enfants des opportunités. Peu importe ce qu'on ajoute ou enlève ailleurs.

Madame Anne Lebrun demande le vote secret.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

La 3^e proposition de la répartition du temps alloué à chaque matière offrant à 1 groupe d'élèves de 6^e année 6 périodes de 45 minutes en anglais (accru) est approuvée.

À l'unanimité

Résolution CÉ 15/16 – 032

Madame Caron est contente du dénouement.

5. Parole au public

M. Morin se questionne sur le temps réparti dans une journée avec des périodes de 45 minutes et sur les postes qui iront au bassin.

6. Levée de l'assemblée

Tous les sujets ayant été épuisés, madame Annie Lajoie propose d'adopter la levée de l'assemblée à 19 h 45.

À l'unanimité.

Christyne Tremblay
Directrice

Brigitte Caron
Présidente

Renée Fortin
Secrétaire